

BREVET D'INVENTION.

XI. — Arquebuserie et artillerie.

N° 503.207

4. — ARMES DIVERSES ET ACCESSOIRES.

Lance-grenade.

COMPAGNIE GÉNÉRALE D'ÉLECTRICITÉ résidant en France (Seine).

Demandé le 27 février 1917, à 14^h 6^m, à Paris.

Délivré le 11 mars 1920. — Publié le 5 juin 1920.

La présente invention a pour objet un lance-grenade facilement orientable dans toutes les directions, muni d'un dispositif de recul permettant rapidement la remise en batterie.

Ce lance-grenade est facilement transportable et le tir se fait à genoux, c'est-à-dire dans une position aussi défilée que possible.

L'appareil lance-grenade comprend un petit canon en acier fondu porté par une douille de guidage; cette douille sert, en même temps, de point d'appui; à cet effet, elle est venue de fonderie avec une queue terminée par une sphère, s'engageant dans une coupe sphérique portant des pieds qui se terminent en forme de bêche. Le chapeau sphérique de la coupe est serré par deux boulons et sert à immobiliser dans la position voulue le canon et son support.

Le dessin annexé montre, à titre d'exemple, une forme d'exécution de l'objet de l'invention.

La fig. 1 est une coupe verticale de l'ensemble du dispositif.

La fig. 2 est une vue de face de l'articulation.

L'appareil se compose d'un petit canon 1, du calibre de 50 m/m par exemple. Il est porté par une douille de guidage 2 en acier coulé; un ressort à boudin 3 placé autour du canon 1 et prenant appui contre l'avant de la douille

de guidage 2 absorbe le recul et assure le retour rapide à la position de tir du canon.

La douille de guidage ou de support 2 est venue de fonderie avec une queue 4 terminée par une sphère 5. Le support se compose d'une coupe sphérique 6 destinée à embrasser la sphère 5. Ce support peut venir de fonderie avec trois pieds 7, 8 et 9 qui se terminent en forme de bêche. Ce support peut être modifié et les trois pieds remplacés par une patte de fixation sur les membranes d'une auto, d'un canot ou d'un avion, par exemple. Le chapeau sphérique 10 de la coupe 6 est serré par deux écrous à oreilles 11 et 12 contre la partie sphérique inférieure ou coupe 6. Une échancrure 13 de la demi-sphère supérieure 10 laisse libre l'orientation du canon.

Un ressort 14 logé dans le support agit de manière à soulever la sphère 5 quand on desserre les écrous 11 et 12, ce qui rend l'orientation du canon plus facile.

Sur le canon 1 est monté un mécanisme de fusil 15 dans lequel on met une cartouche sans balle. Une poignée 16 vissée sur ce mécanisme permet l'orientation facile de l'ensemble du canon.

Le fonctionnement est le suivant :

La grenade est introduite dans le canon 1 et une cartouche sans balle dans la culasse 17, l'opérateur agit sur la détente, les gaz de la cartouche projettent la grenade et les flammes

du coup de feu allument la pastille inflammable qui produit, par l'intermédiaire de la mèche lente, la mise en feu de la grenade.

Le pointage de la pièce se fait à l'aide de 5 repères tracés sur un cercle 18 de la sphère 5; ils permettent un pointage en hauteur. Ces indications correspondant aux différentes distances de lancement. D'autre part, sur l'arête de l'échancrure 13 de la coupe sphérique 6 du support, sont tracés d'autres repères à droite et à gauche, pour le repérage en direction.

Le ressort 3 qui est prévu autour du canon 1 et qui prend appui sur la douille 2 absorbe le recul et assure le retour en batterie 15 du canon. Une clavette 19 coulissant dans une rainure du support 2 guide le canon 1 pendant son mouvement de déplacement.

RÉSUMÉ.

L'invention concerne un lance-grenade léger

et facilement transportable avec remise en 20 batterie automatique. Ce lance-grenade est caractérisé par les points suivants :

1° Le canon coulisse dans une douille et il est rappelé par un ressort à sa position de tir. 25

2° La douille portant le canon peut venir de fonderie avec le support pouvant consister en une sphère s'emboîtant dans une capsule sphérique serrable à l'aide de deux boulons.

3° Ce support peut comprendre à sa base 30 un logement renfermant un ressort qui tend à refouler la sphère vers le haut.

4° Le système porte un double repérage correspondant aux directions et hauteurs du tir. 35

COMPAGNIE GÉNÉRALE D'ÉLECTRICITÉ.

Par procuration :

Hippolyte JOSSE.

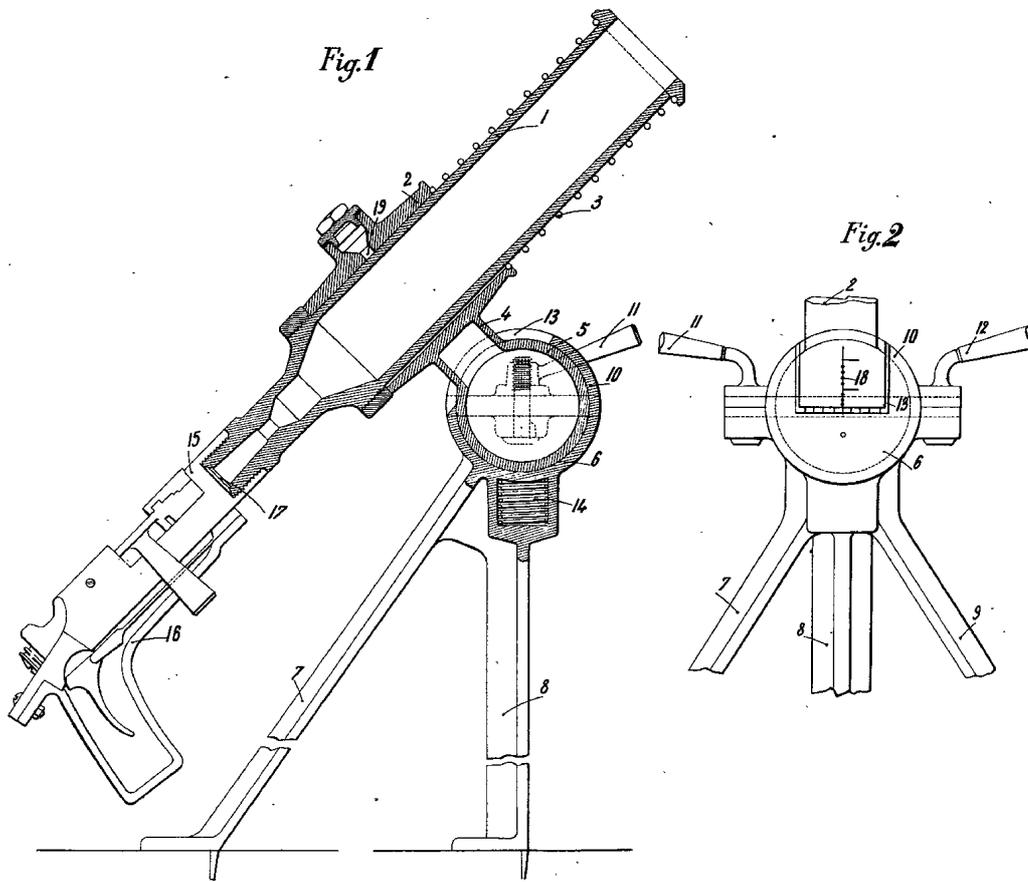


Fig. 1

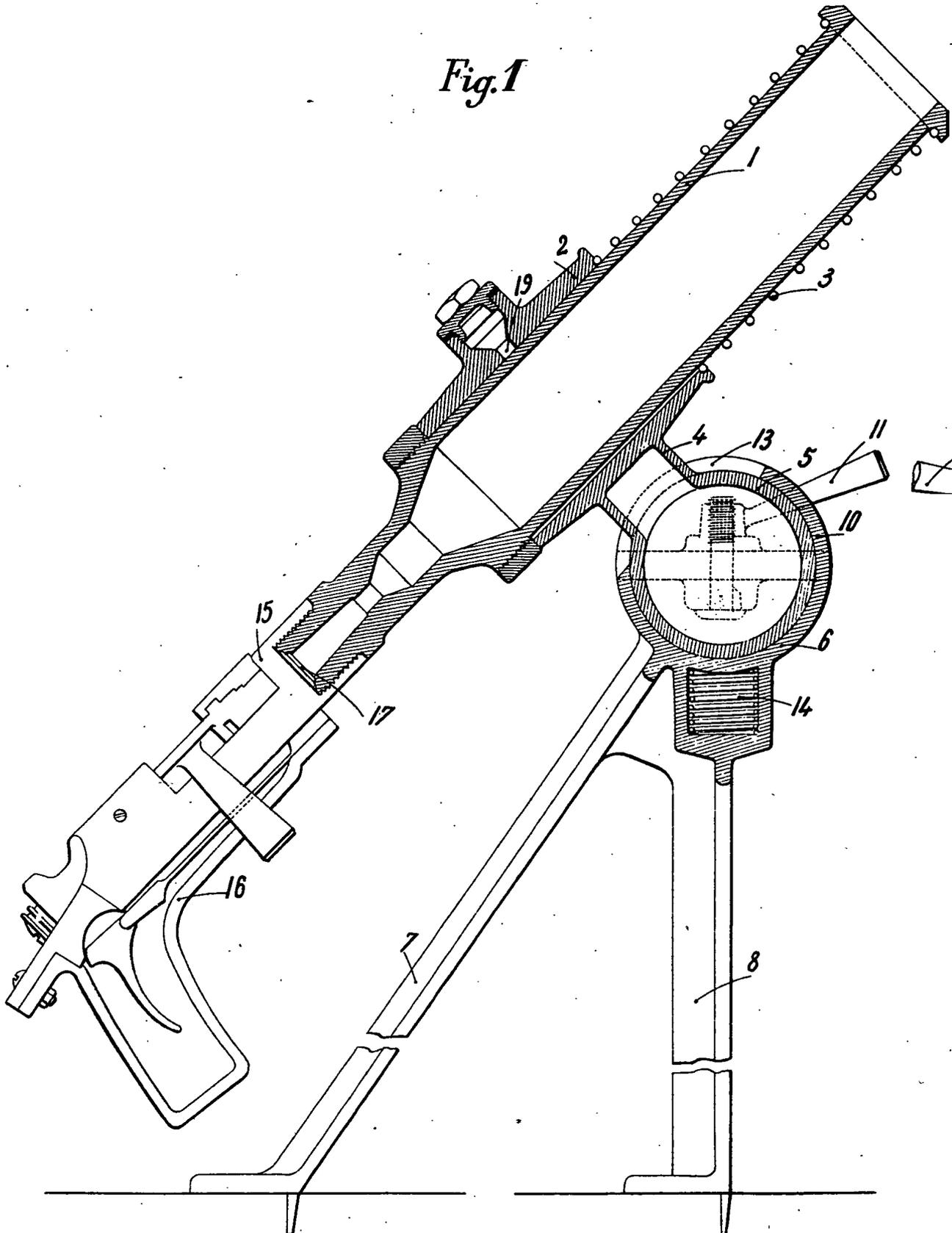


Fig. 2

